

Turquie

Conseil d'administration et Comité central du Croissant-Rouge turc.

Lors de son Assemblée générale du 25 avril 1926, le Croissant-Rouge turc a modifié la composition de son Conseil d'administration et de son Comité central de la façon suivante :

Conseil d'administration : D^r Réfik bey, député et ministre de l'Hygiène et de l'Assistance sociale, président ; Réfik bey, député, Fikret bey, député, vice-présidents ; D^r Assim Ismaïl bey, directeur de l'hygiène publique, secrétaire général ; D^r Moustapha bey, député, inspecteur général ; Fuad bey, président des cours de compte, contrôleur de comptabilité ; Arif bey Tchouboukdji Zaadé, contrôleur de caisse.

Comité central : Ahmed bey Hanif Zaadé, négociant ; Ali bey, député ; Arif bey Tchouboukhji Zaadé, négociant ; Chaaquir bey, député ; Chaaquir bey Kinadji Zaadé, député ; D^r Ahmed Fikri bey, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Hygiène ; D^r Assim Ismaïl bey, directeur de l'hygiène publique ; D^r Fikret bey, député ; D^r Hakki Chinassi pacha, député ; D^r Omer Chevki bey, député ; D^r Omer Vasfi bey, médecin en chef de l'hôpital général d'Angora ; D^r Moustapha bey, député ; D^r Rékif bey, député et ministre de l'Hygiène et de l'Assistance sociale ; D^r Tewfik bey, député ; Emin bey, député, Fuad bey, président des cours de compte ; Hassan bey, député et ministre des Finances ; Hassan bey Alembar Zaadé, négociant ; Hussein Husni bey, pharmacien ; Kiazim Husni bey, député ; Mahmoud bey, député ; Mukerrem bey, député ; Nouri bey, député ; Rahmi bey, député ; Rassim bey Attar Zaadé, négociant ; Réchid Ghalib bey, député ; Réfik bey, député ; Rifaat effendi, président des Affaires religieuses ; Tewfik Kiamil bey, député ; Youssuf Zia bey, directeur de la Banque de crédit national, succursale d'Angora.

Turquie

Assemblée nationale de Turquie.

Le Bulletin du Croissant-Rouge turc signale que la Grande Assemblée Nationale de Turquie vient de voter une loi selon laquelle le Ministère de l'Intérieur est autorisé à percevoir, au profit du Croissant-Rouge turc, des taxes postales supplémentaires. Ces taxes sont de 1 piastre pour chaque lettre ordinaire, 2 piastres $\frac{1}{2}$ pour les lettres recommandées et de 5 piastres par dépêche expédiée les jours de fêtes religieuses et nationales. Cette perception se fera par l'apposition sur la correspondance de timbres spéciaux portant l'emblème du Croissant-rouge.
